

# COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020.

L'An deux mil vingt, le huit du mois de Juin à dix-huit heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes la Filature, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19, sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Juin 2020.

Présents : MM. F. GARAYT, Maire, C. LAFFONT, P. CANDELA, E. MORIN, J.Y. CLAVERIE, Adjoint -  
C. THIOL (*arrivée à 18h54mn*), J. AYMARD, G. LEBRAT, V. LARIVIERE, C. ROBIN, L. BELLA,  
R. THOUILLEUX, V. JOUBERT, C. LADREYT, M. GOUNON, Y. GALLIOU, C. REYNAUD.

Absents excusés : N. PARDO, J. MAHUT donne pouvoir à F. GARAYT.

Secrétaire de séance : Valentin JOUBERT.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 25 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles CHANAS/PERRET - GOUNON - SCI DU BOUSQUET.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- CHANAS/PERRET de la parcelle D 1875.
- GOUNON des lots 1 et 10 issus de la parcelle D 2058 et indivis des parcelles D 2059, D 850 et D 851.
- SCI DU BOUSQUET des parcelles D 1973, D 1975 et D 1977.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2123-20 et suivants portant sur le montant des indemnités de fonctions pouvant être allouées au Maire et aux Adjointes dans le cadre de leurs fonctions. Ces indemnités sont calculées dans la limite des taux maximaux.

Le Conseil Municipal par quinze voix pour dont un pouvoir et deux abstentions décide d'allouer à compter du 26 Mai 2020 les indemnités telles que définies ci-après :

|                                       |         |                                                   |
|---------------------------------------|---------|---------------------------------------------------|
| Indemnité du Maire :                  | 51.60 % | de l'Indice Brut terminal de la fonction publique |
| Indemnité de chacun des 4 Adjointes : | 19.80 % | de l'Indice Brut terminal de la fonction publique |

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer neuf commissions dont la composition est la suivante :

- ↳ Commission des projets de développement communal, urbanisme, aménagement de l'espace, qualité de vie, préservation du patrimoine dont dossier Puzzles Gourmands" :  
Pascal CANDELA, Géraud LEBRAT, Robin THOUILLEUX, Laurie BELLA, Nathalie PARDO, Carole ROBIN, Edith MORIN, Martine GOUNON, Yann GALLIOU.

- ✦ La Commission des finances :  
Corine LAFFONT, Valentin JOUBERT, Valentine MAHUT, Valéry LARIVIERE, Robin THOUILLEUX, Yann GALLIOU.
- ✦ La Commission du mouvement associatif, culture, sports et loisirs :  
Edith MORIN, Valentin JOUBERT, Pascal CANDELA, Joël AYMARD, Carole ROBIN, Martine GOUNON, Yann GALLIOU.
- ✦ La Commission du personnel :  
Corine LAFFONT, Géraud LEBRAT, Edith MORIN, Valéry LARIVIERE, Claude LADREYT.
- ✦ La Commission des travaux :  
Jean-Yves CLAVERIE, Géraud LEBRAT, Joël AYMARD, Claude LADREYT.
- ✦ La Commission de l'action sociale, restauration scolaire :  
Corine LAFFONT, Valentine MAHUT, Edith MORIN, Valéry LARIVIERE.
- ✦ La Commission des écoles, jeunesse, conseil municipal des jeunes :  
Corine LAFFONT, Valentin JOUBERT, Carole ROBIN, Valéry LARIVIERE, Catherine THIOL, Cécile REYNAUD.
- ✦ La Commission communication :  
Corine LAFFONT, Valentin JOUBERT, Robin THOUILLEUX, Carole ROBIN.
- ✦ La Commission de la transition écologique :  
Robin THOUILLEUX, Géraud LEBRAT, Laurie BELLA, Nathalie PARDO, Carole ROBIN, Valéry LARIVIERE, Catherine THIOL, Martine GOUNON, Cécile REYNAUD.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Bar restaurant :

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la vente aux enchères le fonds de commerce de la SAS DUMONTTR "Puzzles gourmands" a été vendu.

Les nouveaux acquéreurs ont sollicité la suspension des loyers dans l'attente de leur installation suite à la remise en état des locaux, de l'obtention des agréments administratifs nécessaires à la mise en exploitation du commerce.

### Bulletin Municipal :

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, informe qu'il a contacté une imprimerie locale pour la préparation et l'édition du bulletin municipal "Le Papin".

Des précisions sont apportées par Mr CANDELA et Mr THOUILLEUX concernant la nature du papier utilisé pour cette opération à orientation écologique.

### Restaurant scolaire :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe qu'une consultation de prestataires est lancée pour la fourniture et livraison des repas pour le restaurant scolaire à compter de Septembre 2020.

En parallèle une consultation des familles est envisagée concernant une éventuelle hausse du prix du repas en lien avec la nature des repas proposés à compter de la prochaine rentrée scolaire.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVÉE A 19 H 31.